

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1314 arrêté de promulgation n° 1314.

n° 1314

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 décembre 1960

Numéro JO
n° 5 du 26/12/1960

Date du numéro
26 décembre 1960

VISAS

Le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis, Officier de la Légion d'Honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont promulgués dans le Territoire de la Côte Française des Somalis : 1° Le décret n° 60-1324 du 13 décembre 1960 portant organisation du scrutin pour le référendum (J.O.R.F: du 14 décembre 1960, p. 11175); 2° Le décret n° 60-1326 du 13 décembre 1960 fixant les conditions d'application dans les Territoires d'Outre-Mer des dispositions du décret n° 60-1324 du 13 décembre 1960 portant organisation du scrutin pour le référendum (J.O.R.F. du 14 décembre 1960, p. 11171). Art. 2. — Le présent arrêté, qui fera l'objet de mesures de publicité extraordinaire et urgente, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef de Territoire en mission :Le Secrétaire Général.chargé de l'expédition des Affaires courantes,Y. de DARUVAR.